

CERTIFICAT

PORTES EXTERIEURES MIXTE BOIS-ALUMINIUM
AVEC CHASSIS FIXE, IMPOSTE, IMPOSTE AVEC OUVRANT.

Porte à Cadre apparent Double Vitrage

Modèles :

AZUR, FLAMME, LAGON, LUEUR, LYRE, NIL, SILICE, SOHO, ARCADE, ARMADA, ÉLLIPSE, MERIDIEN, PANORAMA, RIVIERE, RUISSEAU, TRIADE, CATOGAN, CIRRUS, ÉCLUSE, EDEN, INFINITE, KYRIELLE, MERCURE, NEPTUNE, PAPYRUS, PRUNELLE, REFLET, TETRIS, TRIGONE, VENUS, VOILE, ARTEMIS, CALLIOPE, ÉROS, HELIOS, ICARE, JANUS, OLYMPE, CYBELE et variation (modèles 1 à 10).

FCBA atteste la conformité des produits mentionnés sur le présent certificat au référentiel de certification NF297 dans sa version en vigueur dans les conditions prévues dans celui-ci et ses documents associés.

En vertu du présent certificat délivré par FCBA, AFNOR Certification et FCBA accordent respectivement à :

La société **MÉO**
163, IMPASSE GUSTAVE SAY
ZA LE MORTIER
85610 CUGAND

Usine de **85610 CUGAND**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES BOIS pour les produits objets de ce certificat, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Certificat d'admission n° 297.20.024 du 22 Juin 2020
Certificat d'extension n° 297.25.023 du 17 Mars 2025
(Annule et remplace le certificat n° 297.22.055 du 30 Août 2020)

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en cours de validité peut être consulté à l'adresse suivante :
<https://www.fcba.fr/certifications/?fk=fenêtres>
pour en vérifier sa validité.

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

(Option NF Conception et Performance)

Conception : Conforme selon DTC n° 20.012.297

Classement A* E* V* :

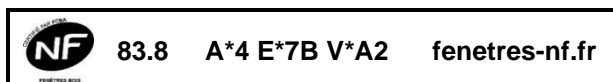
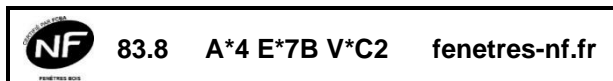
- Menuiseries 1 vantail
- hors menuiseries de forme : A*4 E*7A V*A2
- avec châssis fixe ou imposte : A*4 E*7A V*A2

Forces de manœuvre : Classe 1

Endurance : Classe 3 avec 18 mm de verre

Stabilité aux climats différents : Climat C / Classe 3

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon les modèles ci-dessous :



Ce certificat comporte 3 pages.


Correspondant (FCBA) :

Cécile OMS

Tél. : 05.56.43.63.00

E-mail : NF297@fcba.fr

Pour FCBA,
Le Directeur Certification
Alain HOCQUET



MENUISERIES CERTIFIÉES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées, et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-après doivent comporter la marque NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 83.8

1. MARQUE NF :

1.1. CONCEPTION CERTIFIÉE :

La conception des menuiseries mixtes répond aux spécifications suivantes du référentiel NF 297 issues des normes NF P 23-305 et XP P 20 650-1 et 2 :

- **Classe d'emploi des bois :**
Essences de bois non purgées d'aubier compatibles avec une classe d'emploi 3.1 avec traitement de préservation pour un usage en France métropolitaine.
 - CHÊNE, PIN MARITIME.
- **Carrelets :**
Lamellés-collés aboutés replaqués ou enrobés certifiés CTB-LCA - emploi en menuiserie extérieure ou conformes à la NF EN 13307-1 et CEN/TS 13307-2.
- **Panneaux de soubassement :**
Panneaux sandwich avec tôle extérieure en aluminium de 1,5mm.
- **Finitions :**
Produits conformes aux normes en vigueur. Systèmes de finition sous certification :
 - CHÊNE - Finition complète transparente et Finition complète opaque.
 - PIN MARITIME - Finition complète transparente et Finition complète opaque.
 Le système de finition appliqué sur les faces masquées par le capotage aluminium ne nécessite pas d'entretien.
- **Vitrage :**
Vitrage certifié CEKAL ou issu d'une unité de fabrication bénéficiant d'un droit d'usage dans le cadre d'une certification du vitrage isolant.
- **Colles et mastics, profils d'étanchéité entre ouvrant et dormant, quincailleries, profils métalliques :**
Produits conformes aux normes en vigueur.
- **Seuils et pièces d'appui autre que du bois :**
Seuil à rupture de pont thermique relevant de la norme NF EN 14024.
- **Profils bois sur ouvrants et dormants, entailles d'entrées d'air, assemblages d'angles, mise en œuvre des vitrages :**
Conception conforme.
- **Caractéristiques mécaniques (contreventement, torsion statique, sécurité à la manœuvre, efficacité des arrêts d'ouverture, allèges n'assurant pas la sécurité des personnes) :**
Caractéristiques conformes.

La conception des menuiseries mixtes répond aux spécifications complémentaires suivantes du référentiel NF 297 issues de la norme NF P 23-308 :

- **Eléments de fixation des liaisons mixtes :**
Durabilité du matériau conforme.
- **Liaison mixte :**
Salubrité et conception de la liaison conformes.

1.2. **PERFORMANCES CERTIFIÉES :**

La certification NF des menuiseries objet du présent certificat porte sur les performances suivantes :

- Perméabilité à l'air (A*), Étanchéité à l'eau (E*), Résistance au vent (V*).
- Forces de manœuvre.
- Endurance.
- Stabilité aux climats différents.

Les classes obtenues pour ces caractéristiques sont indiquées en page 1 du présent certificat.

- **Entrées d'air :**
Les entrées d'air mises en œuvre doivent être certifiées NF 205 « Ventilation Mécanique Contrôlée » ou QB 37 « Ventilation Hygroréglable ».
- **Grille dimensionnelle maximale (sans allège) :**
Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifié et dans les situations pour lesquelles la méthode A de l'essai d'étanchéité à l'eau et/ou la classe 3 pour l'essai de résistance au vent ne sont pas requises.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- Tableau pour des mises en œuvre en neuf.
- Passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormant.

Type	H x L tableau (en cm)	S max (en m ²)
Porte 1 vantail	235 x 100	3,53
Châssis Fixe	235 x 150	5,29
Impostes	100 x 100	1,50
Impostes avec ouvrant	100 x 100	1,50

Les performances A*E*V* certifiées sont valables dans la limite d'une surface inférieure ou égale à S max, avec la justification du maintien de la performance V* pour une dimension supérieure à H et/ou L sur la base d'un essai A*E*V* ou d'une note de calcul du titulaire.